

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 12 avril 2024

N° 2024-208

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA

Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS

Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI

M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN

Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE

M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX

M. Jérôme PESCINA à M. Dominique ALCALA

M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY

M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30

Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50 Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30

Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15 Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05

Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15

M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h

M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10

M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h

M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30

Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25

Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40 M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h

M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaël LAMARQUE à partir de 16h20

M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45

M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et,

à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15

M. Gwénaël LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25

M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20

M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40

M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30

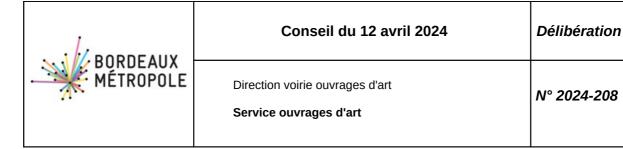
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15 M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10

Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE



Marché 2015 - 150097U "Maîtrise d'oeuvre pour les études et suivi des ouvrages d'art" - Solde du Marché - Protocole d'accord - Décision - Autorisation

Madame Marie RECALDE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par marché référencé 2015-150097U, le groupement conjoint composé des entreprises ARCADIS (mandataire solidaire) et ANTEA GROUP a été retenu pour réaliser des prestations de maitrise d'œuvre pour les études et suivi des travaux d'ouvrages d'art.

Ce marché a été notifié le 24 juin 2015 pour une durée de quatre ans. Il prenait donc légalement fin le dimanche 23 juin 2019.

Dans le cadre de sa mission, le groupement titulaire du marché était missionné pour encadrer les travaux relatifs à la dégradation des maçonneries de la voute de l'arche sur le quai des Chartrons en bord de Garonne à Bordeaux. Or, à la suite de la modification du calendrier de ce marché de travaux, Bordeaux Métropole a émis une nouvelle commande à l'attention du groupement de maîtrise d'œuvre le 24 juin 2019. L'applicatif comptable Grand Angle n'admettant pas de fin de marché sur un dimanche, dans le cas présent le 23 juin 2019, il a rendu possible la saisie d'une commande le jour ouvrable suivant, à savoir le lundi 24 juin 2019, soit 1 jour après la date réelle de clôture du marché de maîtrise d'œuvre.

Lors de la liquidation du bon de commande concerné, la Recette des Finances a refusé sa prise en charge sur le motif d'une commande passée hors de la durée contractuelle du marché. Pour autant, les prestations de la commande en date du 24 juin 2019 ont bien été réalisées ; il y a donc lieu de procéder à leur règlement. Aussi, il convient d'autoriser par la signature d'un protocole transactionnel le paiement de la facture correspondante de la société ARCADIS, d'un montant de 1 800 € HT (hors révision), soit 2 160 € TTC.

En outre, lors de la notification de ce marché, aucun tableau de répartition budgétaire n'existait entre les deux entreprises précitées.

La Recette des Finances a alors bloqué le paiement de 7 factures de la société ANTEA GROUP, pour un montant total de 33 600€ HT (hors révisions) soit 40 320€ TTC (44 271,86€ TTC révisions incluses), au motif de la non-production de ce tableau arrêtant la répartition entre mandataire et cotraitant.

Par conséquent, le protocole annexé à la présente délibération définit également les sommes allouées à chacun des partenaires.

Une somme de 35 400€ hors taxes (hors révisions de prix), soit 35 078,40 € HT révision de prix incluse donnera ainsi lieu à un règlement effectif ventilé comme suit :

N° Facture	€HT	€TTC	Révision de prix €	Révision de prix €
ARCADIS			HT	TTC
901058018	1 800.00	2 160.00	14.40	17.28
TOTA	1 800.00	2 160.00	14.40	17.28
L				

N° Facture	€HT	€ TTC	Révision de prix €	Révision de prix €
ANTEA			HT	TTC
AN20000113	6 750.00	8 100.00	297.00	356.40
AN20002056	1 500.00	1 800.00	66.00	79.20
AN20005969	2 800.00	3 360.00	123.20	147.84
AN21001102	6 062.50	7 275.00	266.75	320.10
AN21003118	10 025.00	12 030.00	441.10	529.32
AN21004993	5 212.50	6 255.00	229.35	275.22
AN21009336	1 250.00	1 500.00	55.00	66.00
TOTAL	33 600.00	40 320.00	1 478.40	1 774.08

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5217-2,

VU le Code civil, et notamment ses articles 2044 à 2052,

VU le marché n° 2015-150097U, relatif à la maîtrise d'œuvre pour les études et le suivi des travaux d'ouvrages d'art,

VU la délibération n° 2024-87 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 02 février 2024,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la demande de la Recette des Finances visant à obtenir le tableau de répartition du marché entre le mandataire ARCADIS et son cotraitant ANTEA GROUP,

CONSIDERANT la nécessité de régler des prestations réalisées par l'entreprise ARCADIS dans le cadre d'une commande émise au lendemain de la date de clôture du marché.

DÉCIDE

Article 1: d'approuver les termes du projet de protocole transactionnel, ci-annexé, avec le groupement constitué des entreprises ARCADIS et ANTEA GROUP, pour le règlement d'un montant global de 35 400€ HT (hors révisions), soit 42 480€ TTC (Montant avec révisions incluses : 35 078, 40 € HT, soit 44 271,86€ TTC),

Article 2 : d'annuler et remplacer la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2024-87 en date du 02 février 2024 par la présente,

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer le protocole transactionnel avec le groupement.

<u>Article 4</u>: d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : d'imputer les dépenses au budget principal de l'exercice en cours :

- en fonctionnement, sur le chapitre 011, article 6228, fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 AVRIL 2024

Pour expédition conforme, par délégation,

la Vice-présidente,

DATE DE MISE EN LIGNE : 18 AVRIL 2024

Madame Marie RECALDE